DEPARTEMENT DE L'AUDE

AUDE LI

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2018-237

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaines de compétences par thèmes

ARRONDISSEMENT

DE CARCASSONNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Politique de la ville-habitatlogement Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2018, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°201812 ATTRIBUTION
SUBVENTION
OPAH-RU
« PROPRIETAIRE
BAILLEUR »

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL, Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

## Procurations:

Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. DEMANGEOT François, Mme El. KAHAZ Sarah donne procuration à Mme GUILHEM Evelyne, Mmc ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni, Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 21.09.2018

AFFICHAGE EN DATE DU: 21.09.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:

0 4 OCT. 2018

Secrétaire: Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary, par délibérations du Conseil Municipal n°2012-141 du 25 avril 2012, n°2013-372 du 28 octobre 2013 et n°2016-43 du 24 février 2016.

Dans le cadre de ce dispositif, des aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires «primo accédant», «sortie vacance», «contribution au programme habiter mieux» sont attribuées aux propriétaires «bailleurs» et «occupants» pour réhabiliter leur logement.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement de la subvention a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par le propriétaire concerné, sur la base des factures acquittées.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer la subvention au propriétaire concerné selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 24 septembre 2018.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu du dossier de demande de paiement déposé, la subvention destinée au propriétaire bailleur dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget «investissement 2018» de la Commune (nature 20422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affiches à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 27 septembre 2018.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le 2007 2018
Par publication le 04 007 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hersé ANTOINE

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20180927-DELIB237-DE Reçu le 02/10/2018

## ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

propriétair	adresse des travaux	Travaux et Honoraires			Subventions accordées				
		Nature	Dépense HT subventionné e par l'ANAH	Commission agrément	Partenaires	taux	plafond	montant	Total
	13 rue Gambetta  Périmètre prioritaire Programme Habiter Meux (FART) Logement très dégradé	RDC: conservation du local commercial et modification de l'aménagement de l'arrière du commerce avec création d'un escalier qui relie l'entrée de l'immeuble au 1 <sup>er</sup> étage  1 <sup>er</sup> étage: aménagement d'un studio et d'un T1bis  2 <sup>ème</sup> étage et le grenier: aménagement d'un T4 en duplex  Travaux d'économie d'énergie	161 535.00 €	24/02/2015	Subvention ANAH  Prime « Habiter Mieux »	35 %	80 000 €	56 637 €  Montant alloué après écrêtement  54 643 €  4 500 €	59 143 (
				7	Eco chèque Région Occitanie	-	4 500 €	4 500 €	4 500 €
				30/03/2015	Subvention Ville  Prime « sortie de vacance »	15 %		2 500 €*	24 230 € 2 500 €

Total subvention Ville: 26 730.00 Euros

<sup>\*</sup>un seul logement vacant avant travaux